

Compte-rendu de la commission développement économique
de la communauté de communes

**Jeudi 07 mai 2015 à 17h00
au siège de la communauté de communes**

PRESENTS : M. Max IVAN Président, M. Philippe de BEAUREGARD, vice-président délégué de la commission, M. Daniel SANTANGELO, M. Stéphane VIAL, M. Vincent FAURE, Mme Isabelle DALADIER et Mme Mary Line BARBAUD, membres titulaires.

M. Olivier PROUTEAU, directeur général des services (DGS),
Mme Elodie SANCHEZ, agent référent du service développement économique.

ABSENTS: Mme Maryvonne HAMMERLI et M. Hugues MILLE

1- Point sur la commercialisation des zones d'activité économique de Camaret-sur-Aigues et Violès.

M. de BEAUREGARD présente aux membres de la commission un état des lieux de la commercialisation des parcelles dans les deux zones d'activités.

Sur les 8 parcelles que comporte la zone d'activité Saint-Antoine de Violès, 4 parcelles ont été vendues, 2 sont en cours de vente (compromis signés). Il reste à ce jour deux parcelles disponibles à la vente. Le DGS précise que le budget annexe de la zone d'activité de Violès va être clôturé lors du prochain conseil communautaire. Les recettes des ventes restantes seront intégrées au budget principal.

L'extension de la zone d'activité Jonquier et Morelles comprend 16 parcelles. A ce jour, une seule parcelle a été vendue (parcelle de Mme HUREL pour la réalisation d'une clinique vétérinaire), 6 contrats de réservation ont été signés chez le notaire. Il reste à ce jour 9 parcelles disponibles dont une parcelle qui est réservée à Monsieur et Madame BAKKAL en vue de la signature prochaine d'un contrat de réservation.

2- Stations collectives de lavage des pulvérisateurs et autres engins agricoles

En partenariat avec la Chambre d'agriculture de Vaucluse, 3 réunions d'information ont été programmées. La première réunion a eu lieu le lundi 27 avril dernier au siège de la Communauté de communes et regroupaient les agriculteurs des communes de Camaret-sur-Aigues, Travaillan et Violès. Les deux prochaines réunions auront lieu le lundi 18 mai à Sainte-Cécile-les Vignes pour les agriculteurs des communes de Lagarde-Paréol et Sainte-Cécile-les-Vignes et le mardi 19 mai à Piolenc pour les agriculteurs des communes de Sérignan-du-Comtat, Uchaux et Piolenc.

Les agriculteurs semblent intéressés par la mise en place de ce dispositif, au vu des retours des questionnaires distribués lors de cette réunion.

Les stations seraient implantées sur les sites suivants : commune de Camaret-sur-Aigues à côté de la déchetterie intercommunale, commune de Piolenc également à côté de la déchetterie intercommunale et commune de Sainte-Cécile-les-Vignes à côté de la cave Cécilia.

Une réflexion est en cours pour la mise en place d'un autre site pour les agriculteurs de la commune de Violès.

Ces stations collectives sont aujourd'hui financées à 80 % du montant HT avec des subventions du Conseil régional, de l'Agence de l'eau et du FEADER.

Mme BARBAUD préconise de mettre en place une station de lavage après l'autre afin de voir l'impact de fréquentation de ces stations. En tant que viticultrice elle a été obligée de mettre en place un système similaire au sein de son domaine viticole. Elle constate qu'aujourd'hui cette installation n'était pas vraiment nécessaire.

Mme BARBAUD pense qu'il serait peut être plus intéressant d'apporter des aides financières « directes » aux agriculteurs. Il lui est rappelé que les aides directes étaient proscrites.

3- Partenariat avec l'association pour le développement touristique Provence Rhône Ventoux (ADTHV).

M. de BEAUREGARD explique que la communauté de communes a signé une convention triennale avec cette association qui a en charge le développement touristique du Haut Vaucluse avec la mise en place de la filière vélotourisme et la mise en réseau des professionnels du tourisme.

La convention triennale avec la Communauté de communes arrive à terme le 31 décembre 2015.

Un rendez-vous va être fixé avec le Président de cette association, M. Alain TAILLAND, M. IVAN et M. de BEAUREGARD afin de voir les nouveaux objectifs qui devront être définis dans le cadre du renouvellement de la convention.

M. de BEAUREGARD a assisté à l'assemblée générale de l'ADTHV qui a eu lieu le mardi 5 mai et pense qu'il est important que la Communauté de communes soit partenaire de cette association.

4- Aides forfaitaires attribuées aux communes dans le cadre de l'organisation de manifestations touristiques d'intérêt communautaire

Cette décision a été votée lors du dernier conseil communautaire.

Cette année, une aide financière de 2000 € pourra être apportée à chacune des communes membres pour les aider dans le cadre des manifestations à caractère touristique qu'elles organisent, dont le rayonnement dépasse le strict cadre communal.

M. VIAL demande quels sont les documents à fournir à la communauté de communes pour bénéficier de cette aide financière. Le DGS lui précise qu'il faut une délibération du conseil municipal ainsi qu'un plan de financement de la manifestation.

Le Président demande si des communes ont déjà demandé cette aide.

Le DGS lui répond que la commune d'Uchaux a adressé une demande dans le cadre de la manifestation « Eclats de Talents ».

M. de BEAUREGARD précise qu'il a déjà reçu une aide dans le cadre des « balades gourmandes ». Le Président s'étonne de ne pas avoir eu de demande de la part des vigneron de Sainte-Cécile-les-Vignes pour la « Fête du rosé ».

A la demande de Mme AUNAVE, il est proposé par la commission la possibilité de faire réaliser des objets publicitaires avec le logo de la communauté de communes. Cette idée n'est pas retenue car cela créerait des dépenses supplémentaires, ce qui n'est pas envisageable actuellement.

Une participation financière pourrait alors être demandée aux divers prestataires de service de la communauté de communes (SDEI, Groupe NICOLLIN...)

5- Questions diverses

Stations de vidange pour les campings cars

M. FAURE souhaite qu'une réflexion soit engagée sur la mise en place de stations de vidange pour les campings cars. Il constate en effet qu'il n'y en a pas sur le territoire intercommunal alors que la demande est réelle. M. SANTANGELO explique qu'une aire de vidange a été installée sur la commune de Piolenc au niveau du parking de la Salle des fêtes. Il précise que l'accès y est gratuit pour les campings cars et que des jetons sont mis à leur disposition dans tous les commerces de la commune. Malgré cela, il constate que l'aire n'est pas beaucoup fréquentée par les camping-caristes. Il pense que l'emplacement choisi par la commune n'est pas le plus approprié.

M. FAURE pense que si la communauté de communes décide de réaliser cet investissement, il faudrait prendre contact avec la fédération des camping-caristes afin de valider ensemble le choix des emplacements de ces aires.

Le DGS rappelle que ce projet n'a pas été retenu au titre du budget 2015.

Le très haut débit

M. VIAL souhaite savoir si le Conseil départemental de Vaucluse s'occupe du très haut débit car la commune travaille actuellement sur une intégration de Quick Response code (QR Code) pour les différents sites touristiques de la commune.

Le DGS lui répond par l'affirmative, le Conseil départemental de Vaucluse par le biais de son délégataire Vaucluse Numérique a en charge la mise en place du très haut débit dans le département. A l'origine, Vaucluse Numérique devait déployer le réseau pour raccorder les zones d'activité du territoire, ainsi que certains établissements publics comme le collège de Sainte-Cécile-les-Vignes.

Le DGS précise qu'en 2011 le Conseil régional avait mis en place le programme « Boucles locales Haut débit » qui visait à développer l'internet à haut débit dans les « zones d'ombre ». Un dossier de candidature avait été présenté par la Communauté de communes et retenu par le Conseil régional. Des aides financières étaient apportées par le Conseil régional, le Conseil général, l'Etat et l'Union Européenne par le biais du FEDER.

Le secteur présenté se situait au carrefour des communes de Piolenc, Sérignan-du-Comtat et Uchaux.

Une armoire a été installée permettant ainsi à 120 abonnés de bénéficier du haut débit. Le coût total de cette opération s'est élevé à 147 000 €.

Panneaux de signalétique

M. VIAL demande si la Communauté de communes peut prendre en charge financièrement la réalisation de panneaux. La commune de Sérignan-du-Comtat souhaite faire réaliser des panneaux indiquant « le naturoptère » au niveau de la route départementale.

Le DGS indique que la communauté de communes peut prendre en charge financièrement des panneaux de signalétique de randonnées.

M. de BEAUREGARD précise que l'implantation d'un panneau au niveau de la route départementale doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du Conseil départemental de Vaucluse.